

PROCES VERBAL

de la séance du 28 janvier 2005

Membres	Membres en exercice	Membres présents	Dont titulaires	dont suppléants
129	129	65	57	8

Etaient présents :

ALBANE	François	Président	BRAUN	Daniel	2e assesseur
PHILIPPS	Alain	1er Vice-Président	GEORGES	Gérard	5e assesseur
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président	WAGNER	Théodore	6e assesseur
TERVER	Joseph	1er assesseur	ZENNER	Pierre	7e assesseur

Membres du Bureau :

Délégués titulaires

LORRAIN	Pierre	ABONCOURT	URBANSKI	Jean	LOMMERANGE
LEONI	Jean	ALGRANGE	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
HENRY	Erick	ANGEVILLERS	LECLERCQ	Martine	MANOM
BOUZENDORFFER		Robert	APACH	HUPPERT	Roger
	METZERESCHE				
SERANDOUR	Jean-Pierre	BASSE-HAM	MESSINA	Claude	METZERVISSE
LENTZ	Jean-Yves	BETTELAINVILLE	MANSION	Marcel	MONNEREN
COTICA	Gaëtan	BOULANGE	FRIEDMANN	Odile	NILVANGE
FILLMANN	Alain	BOUSSE	MORENA	Mario	NILVANGE
MYOTTE-DUQUET		André	BOUSSE	FILET	Alain RETTEL
LE CORRE	Jean-Yves	BUDING	TUSCH	Roger	RICHEMONT
ASCHBACHER	Yves	DISTROFF	KIFFER	Edmond	RITZING
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	FRANTZ	Jean-Denis	ROCHONVILLERS
LO VERME	Angelo	FAMECK	SCHOENECKER	André	ROSELANGE
GROFFE	Claude	FONTOY	DEROUALLE	Louis	TERVILLE
CHIANTELLO	Monique	GRINDORFF-BIZING	FRANCHINI	Jean	THIONVILLE
AIME	Jean-Claude	GUENANGE	KARAS	Maurice	THIONVILLE
MONTEREAU	Joseph	HAYANGE	RENAUX	Patricia	THIONVILLE
MUSCHIATI	Georges	HAYANGE	THEISSE	Monique	THIONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	FOUQUET	Pascal	TRESSANGE
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGE	THILL	Paul	VALMESTROFF
HEMMER	André	KEDANGE-SUR-CANNER	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
KOHN	Roland	KIRSCH-LES-SIERCK	GRUN	Gérard	WALDWISSE
FOETZ	Marc	KLANG	LAROCHE	Roger	YUTZ
QUETELARD	Roger	KUNTZIG	MEYER	Charles	YUTZ
TRITZ	Gilbert	LAUMESFELD			

Délégués suppléants :

LARCHER	Alain	FAMECK	HELMER	Pierre	THIONVILLE
NOEL	George	FAMECK	PEZIN	Jacqueline	THIONVILLE
WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	THUILLIER	Michel	VOLSTROFF
BERNARD	Annie	THIONVILLE	DILLIER	Yves	YUTZ

Sont excusés et ont donné procuration : M. Patrick WEITEN à M. Charles MEYER, M. Jean-Paul TINNES à M. Jean-Paul WEBER, M. Pascal SONNETTE à M. François ALBANE, M. Gilles MARTINEL à M. Pierre ZENNER, M. Guy HAZEMANN à M. Théodore WAGNER, M. Jean-Paul WEILER à M. Jean-Paul SCHOENECKER, M. Alfred GAIARDO à M. Daniel BRAUN, Mme JEAUNEAU Armande à M. Jean-Yves LENTZ, M. Laurent GOEB à M. Arsène WEYANT, M. Serge FRITZ à M. Joseph TERVER, M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Louis DEROUALLE, M. Lino GARDIN à M. Alain PHILIPPS, Mme Dominique GUICHARD à M. Jean FRANCHINI.

Sont excusés : Mme Josette TADDEI, M. Jean-Marie DEMANGE, M. Jean LAPOINTE, M. Fabrice MAUFAY.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 10 février 2005, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 h 30 en saluant les membres présents et en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président propose à l'assemblée d'adopter le procès verbal de la séance précédente, sachant que M. Sérandour a sollicité qu'un correctif soit apporté à la rédaction du point n° 4 relatif à l'application du décret n° 2004-615 du 25 juin 2004.

Celui-ci porte sur le fait que, selon lui, les indemnités des élus représentent dans des syndicats comparables 20 % ou moins de la redevance R1.

M. Sérandour demande en outre que l'on précise que le taux de 34 % indiqué par le Président correspond au montant net des indemnités perçues.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès verbal ainsi modifié.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Compte Administratif 2004

M. le Président rappelle que le compte administratif 2004 est présenté avant le budget primitif 2005 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 568,56 euros et les recettes à hauteur de 6.421,36 euros. Il en résulte un solde annuel excédentaire de 5.852,80 euros et un solde cumulé excédentaire de 16.674,80 euros.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1.117.835,50 euros et les recettes à 1.005.488,22 euros, d'où un solde déficitaire de 112.347,28 euros. Ce chiffre s'explique en grande partie par la résorption de l'avance versée par le concessionnaire pour le financement des subventions d'effacement de réseaux (76.224,- euros), ainsi que par le remboursement d'une subvention indûment perçue par une commune suite à une erreur dans le calcul de la redevance R2. Ce trop perçu (reliquat à fin 2005 de 23.343,- euros) sera progressivement décompté des subventions à verser à la commune concernée.

L'avance indiquée ci-dessus ayant permis par le passé d'importants excédents de fonctionnement, le solde cumulé n'est déficitaire que de 22.673,77 euros.

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après délibération, le Comité, hors la présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2004 et le compte de gestion du Receveur municipal dont les écritures concordent.

2) Affectation du résultat 2004

M. le Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2004 par un déficit de 112.347,28 euros. Celui-ci s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un résultat cumulé déficitaire de :

$$-112.347,28 + 89.673,51 = - 22.673,77 \text{ euros}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2004 par un excédent de 5.852,80 euros qui s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un solde cumulé excédentaire de :

$$5.852,80 + 10.822,00 = 16.674,80 \text{ euros}$$

La section de fonctionnement enregistrant un déficit cumulé, le budget primitif 2005 devra intégrer en guise de soldes antérieurs reportés, à la fois un déficit de fonctionnement de 22.673,77 euros et un excédent d'investissement de 16.674,80 euros.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2004.

Le Comité, après délibération décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2005 :

- au compte 002 « déficit antérieur reporté » le solde cumulé de la section de fonctionnement soit : 22.673,77
- au compte 001 « excédent antérieur reporté » le solde cumulé de la section d'investissement : 16.674,80.

3) Budget Primitif 2005

M. le Président indique que le Budget primitif de l'exercice 2005 s'équilibre à hauteur de 1.274.343,- euros en section de fonctionnement et de 19.767,08 euros en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement du patrimoine et à l'excédent antérieur reporté.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire et reversées aux communes.

La redevance R2 est inscrite en dépenses et recettes pour des montants légèrement supérieurs, par prudence, à ceux décidés par le présent comité.

Dans le même souci, les subventions pour effacement de réseaux sont évaluées de manière à couvrir le versement de deux programmes annuels sur le même exercice (610.000,- euros en dépenses et en recettes). Elles ne tiennent plus compte de l'avance de 76.224,- euros précédemment versée par le concessionnaire, cette dernière ayant été soldée en fin d'année 2004, pour être remplacée par un engagement de verser les crédits de subventions dans un délai maximum d'un mois.

Le Comité syndical voudra bien se prononcer sur le budget 2005, dont le détail est annexé au rapport.

Le Comité, après délibération adopte à l'unanimité le budget primitif 2005 qui s'équilibre à hauteur de 1.274.343 euros en section de fonctionnement et de 19.767,08 euros en section d'investissement.

4 Redevance R2 2003

M. Weber, 2e vice-Président informe le Comité des résultats définitifs concernant la redevance R2/2003, qui fera l'objet d'un versement aux communes au cours de l'été 2005 dès réception des fonds correspondants par le syndicat.

Le tableau annexé au présent rapport précise le détail des subventions, qui s'élèvent à un montant de 502.343 euros et se répartissent comme suit :

Commune	R2/2003
ABONCOURT	231
ALGRANGE	1 531
ANGEVILLERS	518
APACH	4 432
AUDUN-LE-TICHE	3 019
AUMETZ	6 326
BASSE-HAM	51 973
BERTRANGE	704
BOULANGE	507
BOUSSE	1 301
BUDING	74

FLORANGE	27 746
GUENANGE	4 159
HALSTROFF	230
HAUTE-KONTZ	113
HAYANGE	3 376
HOMBOURG-BUDANGE	170
ILLANGE	3 452
INGLANGE	111
KEDANGE-SUR-CANNER	296
KERLING-LES-SIERCK	237
KOENIGSMACKER	3 630
KIRSCH-LES-SIERCK	234
KLANG	335
KNUTANGE	12 429
LAUNSTROFF	970
MALLING	1 368
MANOM	1 296
MERSCHWEILLER	346
METZERESCHE	264
MONNEREN	897
MONDELANGE	114 961
MONTENACH	7 101
MOYEUVRE-GRANDE	1 888
NILVANGE	1 885
OTTANGE	9 214
RANGUEVAUX	1 012
REMELING	8 668
RETEL	15 418
RICHEMONT	17 018
ROSSELANGE	1 878
RURANGE-LES-THIONVILLE	2 007
RUSSANGE	145
SEREMANGE-ERZANGE	700
SIERCK-LES-BAINS	379
STUCKANGE	373
TERVILLE	2 663
THIONVILLE	83 469
TRESSANGE	41 381
VALMESTROFF	13 615
VITRY-SUR-ORNE	1 342
VOLSTROFF	8 692
WALDWISSE	749
YUTZ	<u>35 510</u>
	502 343 €

Le Comité est appelé à valider le montant de la redevance R2/2003 qui sera versée à chaque commune membre.

Le Comité syndical, après délibération, adopte à l'unanimité la répartition de la redevance R2 2003, telle que proposée, pour un montant total de 502.343 euros.

5 Point sur le programme d'effacement de réseaux 2004-2006

M. Philipps, 1^{er} vice-Président indique que le présent rapport a pour objet de faire le point sur les opérations d'effacement de réseaux 2004-2006

1. Programme d'effacement de réseaux 2004-2006

En l'état actuel de réception des dossiers techniques et de l'engagement des travaux, le programme 2004/2006 enregistre les opérations suivantes :

Le tableau ci-dessous fait le point sur les états d'avancement administratifs et décisionnels des dossiers réceptionnés par le SISCODIPE.

N°	Openregistrée Subv	Op.validée	Commune	Opération	Dépense	Subv.
Dos.	En Comité du subventionna.	Prévue	en Bureau du versée			
1	16/06/2004		Algrange	Rue des Coquelicots	78.006	31.202 0
2	16/06/2004	22/09/2004	Algrange	Rue de Verdun	34.470	13.788 0
3	16/06/2004		Angevillers	Rue de Rochonvillers	85.109	34.044 0
4	16/06/2004 30.825 0		Apach	RN53 - 1ère tranche		77.064
5	16/06/2004		Apach	Rue des Vignes	43.923	17.569 0
6	16/06/2004		Basse Ham	Rue de la Mairie	20.000	8.000 0
7	16/06/2004		Basse Ham	Rue du Fort	23.000	9.200 0
8	16/06/2004		Bertrange	Rue de Vourles	70.365	28.146 0
9	16/06/2004 5.362 0		Boulange	Cités Minières 1ère tranche		13.405
10	16/06/2004 122.781 49.112 0	22/09/2004 0	Bousse	Rue de Metz - 2e tr		Secteur Château
11	16/06/2004	22/09/2004	Grindorff Bizing	Rue du Lavoir	14.388	5.755 0
12	16/06/2004		Guénange	Rue d'Uckange	189.888	75.955 0
13	16/06/2004		Guénange	Route de Metz	108.732	43.493 0
14	16/06/2004		Guénange	Allée des Fleurs	44.355	17.742 0
15	16/06/2004		Hombourg Budange	Rue des Tilleuls	68.210	27.284 0
16	16/06/2004		Kirsch les Sierck	Rue de Kintzing	62.069	24.828 0
17	16/06/2004		Kirsch les Sierck	Centre et Rue de Verdun	81.559	32.623 0
18	16/06/2004		Kirsch les Sierck	Rue de Montenach	41.988	16.795 0
19	16/06/2004		Kuntzig	Place de la Liberté	63.323	25.329 0
20	16/06/2004	22/09/2004	Manom	Grand'Rue	85.169	34.068 0
21	16/06/2004	22/09/2004	Merschweiller	Grand'Rue et Rue de l'Ecole	136.042	54.417 0
22	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux	Place de la République	119.726	47.890 0
23	16/06/2004		Rettel	Rue de Sierck	100.940	40.376 0
24	16/06/2004		Rosselange	Cité Ste Odile	37.112	14.845 0
25	16/06/2004 18.736 0	17/11/2004	Rosselange	Centre Ville 1ère tranche		46.840
26	16/06/2004		Stuckange	Rue de la Liberté	90.682	36.273 0
27	16/06/2004		Terville	Parc Mon Logis	242.910	97.164 0
28	16/06/2004		Terville	Cité Jeanne d'Arc	90.740	36.296 0
29	16/06/2004		Terville	Cité de Verdun	524.820	209.928 0
30	16/06/2004		Terville	Rue Maréchal Lyautey	83.990	33.596 0
31	16/06/2004		Terville	Carrefour Ctre à la Rue du Cimetière	72.680	29.072 0
32	16/06/2004		Terville	Rue Basse	21.930	8.772 0
33	16/06/2004 59.818	22/09/2004	Thionville	Rues Guérin de Wald. et Pesserailles	149.546	59.818
34	16/06/2004	22/09/2004	Tressange	Cité Minière de Bure 2e tranche	370.632	148.253 0
35	16/06/2004		Valmestroff	Grand'Rue	104.870	41.948 0
36	16/06/2004		Valmestroff	Rue de l'Ecole	112.365	44.946 0
37	16/06/2004		Waldweistroff	Rue du Stade	127.282	50.913 0
38	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Rue du Printemps	80.101	32.040 0
39	16/06/2004 12.712	22/09/2004	Yutz	Rue Ste Elisabeth phase 2	34.745	13.898
40	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Site Anciens Ateliers Municipaux	60.943	24.377 0
41	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Dépl. transfo site Anciens Atel Mun.	12.979	5.191 0
42	16/06/2004		Metzeresche	Rue des Lilas et Rue des Roses	86.848	34.739 0
43	16/06/2004	17/11/2004	Moyeuvre-Grande	Place de la République	121.697	48.679 0
44	16/06/2004	22/09/2004	Rurange les Thionville	Rue Jean Burger	75.583	30.233 0
45	16/06/2004 27.748	22/09/2004	Florange	Rue du Moulin	69.370	27.748

46	16/06/2004		Volstroff	Rue Principale	41.111	16.444	0
47	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux	Rue de Morlange	16.383	6.553	0
48	02/12/2004	17/12/2004	Grindorff Bizing	Rue des Prés	20.357	8.143	0
49	02/12/2004		Manderen	Rue du Château-1ère tranche	44.483		
	17.793	0					
50	02/12/2004		Manderen	Rue du Château-2e tranche	49.369	19.748	0
51	02/12/2004		Manderen	Rue du Château-3e tranche	32.778	13.111	0
52	02/12/2004	17/12/2004	Hunting	Améngt centre Village 1e tranche	116.750	46.700	0
53	02/12/2004	17/12/2004	Florange	quartier de la Gare	2.867	1.147	0
54	02/12/2004		Montenach	Rues Ponts et Pple, de Sierck, Chem d'Evendorff	59.063	23.625	0
55	02/12/2004		Ottange	Rue du Moulin	105.323	42.129	0
56	02/12/2004	17/12/2004	Yutz	Rue Albert Schweitzer	19.230	7.692	0
57	02/12/2004		Thionville	Montée des Vignerons	32.956	13.182	0
58	02/12/2004	17/12/2004	Thionville	Rue St Martin + giratoire-Veym.	78.229	31.292	0
59	02/12/2004		Thionville	Rue des Laminoirs	156.527	62.611	0
60	02/12/2004		Thionville	Rue des Saules -Elange	102.452	40.981	0
61	02/12/2004		Ranguevaux	Rue Ste Barbe	15.823	6.329	0
62	02/12/2004		Yutz	Rue Nationale 1 ^e tranche	135.486	54.194	0
63	02/12/2004		Yutz	Rue Nationale 2 ^e tranche	135.486	54.194	0
64	28/01/2005		Fontoy	Rue de l'Eglise	24.952	9.981	0
65	28/01/2005		Luttange	Rue de l'Eglise	77.665	31.066	0
66	28/01/2005		Rurange les Thionv.	Rues de la Forêt et des Ecoles	120.240	48.096	0
67	28/01/2005		Inglange	Rue Principale	122.123	48.849	0
68	28/01/2005		Inglange	Lieudit Hastroff	114.920	45.968	0
69	28/01/2005		Richemont	Route Nationale	92.104	36.842	0

TOTAL EUROS : **6.019.852 2.407.941 100.278**
TOTAL FRANCS : **39.487.643 15.795.057 657.780**

2 - Programme d'effacement de réseaux 2004 – 2006

Compte tenu des éléments connus, le programme 2004-2005 et 2006 se présenterait de la manière suivante :

Date de réception	Commune	Opération	Subvention
01/06/2004	Bousse	Rue de Metz	49.112
04/06/2004	Thionville	Rue Guérin de Waldersbach et Pesserailles	59.818
15/07/2004	Florange	Rue du Moulin	27.748
16/07/2004	Yutz	Rue du Printemps	32.040
16/07/2004	Yutz	Rue Ste Elisabeth	13.898
16/07/2004	Yutz	Site des Anciens Ateliers Municipaux	24.377
16/07/2004	Yutz	Dépl.transfo site Anciens atel. Municipaux	5.191
19/07/2004	Algrange	Rue de Verdun	13.788
23/07/2004	Manom	Grand'Rue	34.068
28/07/2004	Rurange les Thionville	Rue Jean Burger	30.233
30/07/2004	Merschweiller	Grd Rue et Rue de l'école 1e partie	19.816
30/07/2004	Merschweiller	Grd Rue et Rue de l'école 2e partie	34.601
02/08/2004	Tressange	Cité Minière de Bure 2e Tranche	148.253
06/08/2004	Grindorff Bizing	Rue du Lavoir	5.755
12/10/2004	Rosselange	Centre Ville 1e tranche	18.736
19/10/2004	Moyeuvre-Grande	Place de la République	48.679
26/10/2004	Ranguevaux	Place de la République	47.890
26/10/2004	Ranguevaux	Rue de Morlange	6.553
02/11/2004	Yutz	Rue Albert Schweitzer	7.692
15/11/2004	Florange	quartier de la Gare	1.147
26/11/2004	Thionville	Rue St Martin + giratoire Veymerange	31.292

08/12/2004	Hunting	Aménagt centre village 1 ^e tranche	46.700
14/12/22004	Grindorff-Bizing	Rue des Prés	8.143
31/12/2004	Volstroff	Rue Principale	16.444
03/01/2005	Kirsch les Sierck	Rue de Kitzing	24.828
03/01/2005	Kirsch les Sierck	Centre et rue de Verdun	32.623
0301/2005	Kirsch les Sierck	Rue de Montenach	16.795
04/01/2005	Thionville	Montée des Vignerons	13.182
10/01/2005	Metzeresche	Rue des Lilas et Rue des Roses	34.739
17/01/2005	Yutz	Rue Nationale 1 ^e tranche	54.194
18/01/2005	Apach	RN 153 1 ^e tranche	<u>30.825</u>
		TOTAL :	939.160 €
		TOTAL francs	6.160.486 Frs

On constate que le programme 2004-2006 est affecté en totalité. Dans ces conditions, il est proposé de constituer une liste complémentaire qui enregistrera les opérations en date d'arrivée des Ordres de Service ou Attestations de Commencement de travaux. En cas de disponibilité de crédits de paiement liée à l'abandon d'une opération ou à sa réalisation partielle, le Comité pourrait retenir de nouveaux programmes enregistrés dans la liste complémentaire.

Le Comité, à l'unanimité :

- décide de la recevabilité des opérations présentées au titre de la période 2004-2006, étant entendu qu'il s'agit en l'occurrence d'une troisième liste d'opérations,
- prend en considération les opérations qui bénéficient de l'affectation des crédits de paiement,
- valide le principe de l'établissement d'une liste complémentaire d'opérations dès affectation des crédits de paiement 2004-2006.

M. le Président ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h 15.S

PROCES VERBAL
de la séance du 1^{er} décembre 2005

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
129	129	73	68	5

Etaient présents :

ALBANE	François	Président
PHILIPPS	Alain	1er Vice-Président
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président
TERVER	Joseph	1er assesseur
OBIS	Sylvain	4 ^e assesseur

Membres du Bureau :

GEORGES	Gérard	5 ^e assesseur
WAGNER	Théodore	6 ^e assesseur
ZENNER	Pierre	7 ^e assesseur
MERCIER	Jean-Marie	8 ^e assesseur

Délégués titulaires

HAZEMANN	Guy	ALGRANGE	LECLERCQ	Martine	MANOM
LEONI	Jean	ALGRANGE	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
HENRY	Erick	ANGEVILLERS	MESSINA	Claude	METZERVISSE
BOUZENDORFFER	Robert	APACH	MANSION	Marcel	MONNEREN
SERANDOUR	Jean-Pierre	BASSE-HAM	CUCCO	Jean	MOYEUVE-GRANDE
NOIR	Raymond	BERTRANGE	GAIARDO	Alfred	MOYEUVE-GRANDE
PERRIN	Jean-Luc	BERTRANGE	VILLEMORTI	Marcel	NEUFCHÉF
FILLMANN	Alain	BOUSSE	FRIEDMANN	Odile	NILVANGE
MYOTTE-DUQUET	André	BOUSSE	MORENA	Mario	NILVANGE
ASCHBACHER	Yves	DISTROFF	VANIER	Roland	RANGUEVAUX
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	FILET	Alain	RETTEL
LO VERME	Angelo	FAMECK	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THONVILLE
MATHIS	Christophe	FLASTROFF	KRIER	Roland	RUSSANGE
GARDIN	Lino	FLORANGE	HENNEQUIN	Gérard	RUSTROFF
SCHEIBLING	Antoine	FONTOY	LEMAL	Alain	TERVILLE
CHIANTELLO	Monique	GRINDORFF-BIZING	FRANCHINI	Jean	THONVILLE
AIME	Jean-Claude	GUENANGE	FRITZ	Serge	THONVILLE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	GUICHARD	Dominique	THONVILLE
SCHWEICKERT	Charles	HAYANGE	HELFGOTT	Jackie	THONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	KARAS	Maurice	THONVILLE
TRITZ	Gérard	HUNTING	RENAUX	Patricia	THONVILLE
SAAM	Patrick	ILLANGE	TADDEI	Josette	THONVILLE
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGE	THEISSE	Monique	THONVILLE
HEMMER	André	KEDANGE-SUR-CANNER	THILL	Paul	VALMESTROFF
TRITZ	Gilbert	LAUMESFELD	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
URBANSKI	Jean	LOMMERANGE	MAUFAY	Fabrice	VOLSTROFF
JEAUNEAU	Armande	LUTTANGE	REIN	Charles	WALDWEISTROFF
MONCEL	Jean-Claude	MALLING	LAPOINTE	Jean	YUTZ
KICHENBRAND	Michel	MANDEREN	MEYER	Charles	YUTZ
DESINDES	Guy	MANOM			

Délégués suppléants :

SAVARY	Jacques	KIRSCH-LES-SIERCK	GEBUS	Philippe	TERVILLE
WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	HELMER	Pierre	THONVILLE
MICHEL	Roland	RICHEMONT			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Patrick WEITEN à M. Jean LAPOINTE, M. Jean-Paul TINNES à M. Jean-Paul WEBER, M. Daniel BRAUN à M. Alfred GAIARDO, M. Louis DEROUALLE à M. Alain LEMAL, M. Marc FOETZ à M. Michel BLANCHET, M. Joseph MONTEREAU à M. Charles SCHWEICKERT, M. Jean-Yves LE CORRE à M. François ALBANE.

Son excusés : M. Jean-Paul TINNES, M. Christian THEOBALD, M. Pascal AMBROISIEN, M. Clément ZINS, M. Philippe RICHIR, M. Yahya DOUBA, M. Roger TUSCH, M. René BREIT, M. Patrick LUXEMBOURGER.
Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 14 décembre 2005, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

1) Débat d'orientation budgétaire

M. le Président rappelle qu'en application des articles 11 et 15 de la Loi "Administration Territoriale de la République" du 6 février 1992, les communes et établissements publics de coopération intercommunale doivent procéder dans les deux mois précédant le vote de leur budget primitif à un Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour notre Syndicat, dont le rôle principal consiste à contrôler le concessionnaire et à redistribuer aux communes associées les redevances d'investissement versées par E.D.F., le D.O.B. ne présente pas un grand intérêt. Aucune politique n'est à définir en matière fiscale, ni en matière d'investissement ou d'emprunt, il se limite donc à l'expression de grands principes de fonctionnement, tels que :

- le contrôle des activités du concessionnaire et la négociation des redevances les plus intéressantes pour les communes membres.
- la définition de règles objectives pour la redistribution des crédits d'investissement.
- l'incitation à la planification des projets dans le but d'optimiser les concours financiers.
- le traitement rapide des dossiers de subvention déposés par les communes.

Le Comité, après débat, prend acte des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2006.

2) Point d'information sur la R2 2004

M. Weber 2^e Vice-Président présente un tableau détaillé des opérations retenues à ce jour par le concessionnaire au titre de la redevance R2/2004. Il ne s'agit, pour l'instant, que d'une information provisoire, car la population prise en compte dans la formule de calcul de la redevance est celle de 2004. Il conviendra de la réactualiser, dès parution des données au 31/12/2005.

Les communes ont donc encore un mois pour compléter leur dossier, lorsqu'une partie de leurs dépenses n'a pas pu être prise en compte (factures manquantes, insuffisamment détaillées, etc). Les compléments d'information transmis avant la fin décembre pourront encore être ajoutés au tableau présenté.

Un rapport définitif sera présenté au Comité syndical de février.

Le Comité prend acte de cette information à caractère provisoire.

3) Rapport de contrôle du concessionnaire

M. le Président cède la parole à M. Roustan, agent du syndicat chargé du contrôle du concessionnaire, pour la présentation de son rapport.

M. Roustan rappelle que le comité syndical de fin d'année est traditionnellement consacré à la présentation aux délégués communaux du rapport de contrôle du concessionnaire que la Loi nous impose de produire, pour garantir la bonne exécution des engagements figurant dans la convention de concession signée en 1994.

Ce contrôle est établi à partir de plusieurs sources, parmi lesquelles figurent évidemment le rapport d'activité que le concessionnaire doit rédiger chaque année, et qui a été présenté au bureau syndical en juin dernier, ainsi que des analyses et questionnements produits par l'administration du syndicat.

Il convient tout d'abord de situer cette année 2004, dans le calendrier de nos relations avec le concessionnaire. En effet, 2004 est un exercice qui entame une période de trois ans pour laquelle le syndicat et le concessionnaire sont convenus, par avenant à la convention, d'attribuer à l'effacement des réseaux une subvention

annuelle de 305.000 euros. Cette enveloppe est restée la même que pour la période précédente, le concessionnaire n'ayant pas accepté de majoration, malgré l'adhésion de plusieurs communes au syndicat. Deux raisons expliquent ce refus : la difficulté à consommer l'enveloppe précédente est la première raison. Au terme des quatre ans consacrés aux programmes 2001 à 2003, nous n'avons consommé que 95,5 % de l'enveloppe octroyée et au surplus, cette consommation s'effectue toujours tardivement dans la période. N'ayant pas utilisé l'ensemble des crédits disponibles, il est difficile d'envisager leur majoration. La seconde raison porte sur l'importance de la manne financière accordée au SISCODIPE, suite aux négociations menées en 1998 qui ont porté l'enveloppe consacrée à l'effacement des réseaux de 1,1 millions de francs annuels, à 2,0 millions. Des accords nationaux nous permettent depuis de revendiquer le maintien des crédits octroyés par le passé, même s'il s'avère que cette dotation est très importante, comparativement à celles perçues par d'autres syndicats. Nous subissons donc les conséquences d'une dotation jugée trop importante, si on rapporte celle-ci à ce que perçoivent d'autres structures du même type.

2004 est également l'année où une étape supplémentaire a été franchie dans l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. A partir du 1^{er} juillet 2004, deux millions de clients (entreprises, professionnels, collectivités locales) peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité, ce qui représente 4,5 millions de sites et une consommation d'environ 300 TWh. Six mois après cette ouverture, on constate que seuls 1,6 % des sites éligibles ont exercé leur éligibilité, et parmi ceux-ci, seuls 28 % ont changé de fournisseur. Ce qui revient à dire que la part de marché des fournisseurs alternatifs ne représente, au 1^{er} janvier 2005, que 0,5 % des sites éligibles. L'ouverture à la concurrence n'a donc pas, à court terme, généré de fuite massive vers d'autres fournisseurs. On peut y voir une forme de satisfaction de la clientèle dans les prestations rendues par EDF.

Ces particularités de l'exercice 2004 étant signalées, M. Roustan présente une description générale de la concession, qui s'appuie sur les chiffres clés indiqués dans le rapport, ainsi que sur quelques ratios destinés à compléter notre information.

Depuis 2002, le syndicat compte 80 communes adhérentes, ce qui représente 212.341 habitants.

La longueur du réseau basse tension concédé est de 1196 km, celle du réseau moyenne tension s'établit à 976 km, soit un réseau total de 2172 km. Sa longueur a progressé de 1,5 % depuis l'année précédente, ce qui correspond à peu près à l'évolution moyenne constatée depuis 1997. Si on y accorde un peu plus d'attention, on relèvera que ce sont les réseaux souterrains qui progressent (environ 3,5% en 2004), alors que les réseaux aériens continuent à régresser. Sur le réseau moyenne tension, le souterrain l'emporte depuis 2001 sur l'aérien, alors qu'il faudra encore quelques années pour qu'en basse tension, le réseau souterrain, qui représente 48 % de la longueur totale, dépasse le réseau aérien (52%).

Le nombre de clients, tous tarifs confondus, progresse de 1,2%, ce qui correspond à près de 1200 clients supplémentaires. Il s'agit là d'une donnée qui s'intègre totalement dans la moyenne constatée ces dernières années.

L'énergie vendue est en augmentation de 1,0 % en 2004. Les recettes en résultant progressent globalement de 2,3%, grâce à une augmentation des tarifs de 3% au 1^{er} juillet 2003.

Une analyse plus fine nous indique à propos du tarif bleu (66% de l'énergie vendue) que la consommation moyenne par client qui n'avait quasiment pas varié depuis 1997 semble repartir à la hausse.

La qualité des fournitures d'énergie mérite ensuite une attention particulière car elle touche directement le consommateur. On relèvera par exemple que près de 98 % des clients bénéficient d'une électricité conforme aux seuils contractuels de tension (230 Volts, +6% ou - 10% soit entre 207 et 244 Volts). Les temps moyens de coupure avoisinent zéro pour les coupures sur travaux et s'établissent à 35 minutes par an pour les coupures sur incidents (centre de Thionville), Le centre de Metz, qui affiche régulièrement des résultats moins bons que celui de Thionville, enregistre en 2004 un temps moyen de coupure proche de 67 minutes, ce qui correspond à un des plus mauvais résultats depuis 1997.

S'agissant de la satisfaction des usagers, on constate que près de 90 % de la clientèle domestique est assez ou très satisfaite des prestations du concessionnaire. La clientèle collectivités locales affiche un résultat encore plus important, qui dépasse les 97 % de satisfaits.

L'intégration des ouvrages dans l'environnement est une des missions les plus connues du syndicat. Elle repose en fait sur deux aspects : les travaux réalisés directement par le concessionnaire, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et les travaux réalisés par les communes avec une subvention de 40 % versée par le syndicat.

Les travaux réalisés directement par le concessionnaire doivent, aux termes de la convention de concession, utiliser une technique discrète dans trois cas : dans un rayon de 500 m autour des monuments historiques, pour 70 % de la longueur construite en agglomération, et pour 30 % de la longueur construite hors agglomération. Ces clauses sont en général largement respectées par le concessionnaire, qui enfouit près de 95% des travaux neufs qu'il réalise. Ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire portent sur 44 km de lignes nouvelles,

dont près de 19 km concernent des extensions de réseaux. Le coût total de ces travaux s'établit à 2,5 millions euros, ce qui indique un retour aux niveaux antérieurs, après deux années de régression assez sensible.

Les travaux réalisés par les communes et subventionnés par le syndicat concernaient le programme 2003, qui s'est achevé en fin d'année 2004, avec un montant total de subventions d'environ 330.000 euros) et le programme 2004, qui débutait. Comme d'habitude, la première année du programme ne recense que peu de subventions, seuls 100.000 euros ont été versés aux communes de Florange, Thionville et Yutz.

Ces subventions sont parmi les principales dépenses du syndicat. Elles sont financées par des redevances versées par le concessionnaire. La première de ces redevances est intitulée "R1" et correspond à la redevance de fonctionnement qui permet au syndicat d'exister sans aucune contribution des communes membres. Elle s'est élevée en 2004 à 68.674 euros ce qui correspond à une progression de 2,6 %.

Les subventions d'investissement ont pour leur part vocation à être reversées aux communes. Il s'agit de la redevance "R2" qui subventionne automatiquement les travaux réalisés par les communes en matière d'éclairage public (avec un taux d'environ 11%) et sur le réseau concédé (qu'il s'agisse d'extension, de renforcement ou d'effacement de réseaux), le taux étant dans ce cas d'environ 27% de la charge résiduelle supportée par la commune.

Cette redevance "R2" s'est élevée à 552.882 euros en 2004, ce qui correspond à une année forte pour le syndicat. Depuis l'origine du syndicat, la redevance "R2" a permis le versement de plus de 3.600.000 euros aux communes membres. Elle connaît une forte progression ces dernières années, ce qui témoigne de l'intérêt que lui portent les communes.

La seconde subvention d'investissement concerne l'effacement de réseaux. Elle fonctionne sur dépôt d'un dossier auprès du syndicat, qui attribuera une subvention de 40 % de la dépense subventionnable HT, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 305.000 euros.

Quelques mots doivent enfin être consacrés à la valorisation de la concession et à son résultat d'exploitation :

Mesurer la "rentabilité" de la concession a toujours été une tâche difficile puisque EDF doit présenter une comptabilité nationale et se trouve par conséquent dispensée de tenir un compte d'exploitation par concession. La Loi du 10 février 2000 qui a imposé au concessionnaire de dissocier comptablement l'activité d'acheminement de l'énergie a rajouté encore à la difficulté. Un effort a cependant été apporté pour tenter de présenter un chiffrage simplifié des principaux produits et charges d'exploitation. Il en résulte, à l'échelle du centre de distribution, un excédent de 2,2 millions d'euros, inférieur de 480.000 euros au résultat national d'EDF, qui, si on le ramenait à l'échelle de la concession s'établirait à environ 2,7 millions d'euros.

Ces descriptions successives amènent le rapporteur, en guise de conclusion, à rappeler l'importance de notre rôle de contrôleur et notre vocation à être le garant de la qualité du service public concédé. Il y va de l'intérêt des usagers et de celui des communes membres, propriétaires des réseaux. Cette mission revêt une importance encore plus grande dans cette période de libéralisation du marché où les services du concessionnaire sont en perpétuelle réorganisation et où la concurrence et le changement de statut du concessionnaire vont nécessairement conduire à privilégier la rentabilité immédiate.

Le Comité prend acte du rapport de contrôle de l'exercice 2004.

4) Point sur le programme d'effacement de réseaux 2004-2006

M. Philipps, 1er Vice-Président indique que le présent rapport a pour objet de faire le point sur l'état d'avancement du programme d'effacement de réseaux 2004 – 2006.

Tout d'abord, précisons que le SISCODIPE a enregistré à ce jour 82 dossiers éligibles, représentant un volume de subventions potentielles de 2.683.587,- €.

Les opérations ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution de travaux et pour lesquelles le bureau a déjà affecté des crédits de paiement sont au nombre de 30, représentent un volume de subventions de 939.163,- € (soit 24.469,- € de plus que l'enveloppe allouée par EDF pour 2004-2006).

De plus, une liste d'attente a été élaborée et prend en compte 21 opérations pour un montant de subventions de 731.628,- €.

Les tableaux ci-après présentent les opérations qui bénéficient d'une affectation de crédits ainsi que celles qui peuvent être inscrites en liste d'attente.

a) Opérations définitives 2004-2006 :

N° dossier	Opération enregistrée	Opération validée	Communes	Opération	Dépense subventionnable	Subvention prévue	Subvention versée	Situation
2	16/06/2004	22/09/2004	Algrange	Rue de Verdun	34 470	13 788	0	-
4	16/06/2004	28/01/2005	Apach	RN153 - 1ère tranche	77 064	30 825	0	-
10	16/06/2004	22/09/2004	Bousse	Rue de Metz - 2e tr Secteur Château	122 781	49 112	35 085	Soldé
11	16/06/2004	22/09/2004	Grindorff Bizing	Rue du Lavoir	14 388	5 755	5 755	Soldé
16	16/06/2004	28/01/2005	Kirsch les Sierck	Rue de Kitzing	62 069	24 828	0	-
17	16/06/2004	28/01/2005	Kirsch les Sierck	Centre et rue de Verdun	81 559	32 623	0	-
18	16/06/2004	28/01/2005	Kirsch les Sierck	Rue de Montenach	41 988	16 795	0	-
20	16/06/2004	22/09/2004	Manom	Grand'Rue	85 169	34 068	0	Chiffrage
21	16/06/2004	22/09/2004	Merschweiller	Grand'Rue et Rue de l'Ecole	136 042	54 417	0	-
22	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux	Place de la République	119 726	47 890	0	-
25	16/06/2004	17/11/2004	Rosselange	Centre Ville 1ère tranche	46 840	18 736	0	-
33	16/06/2004	22/09/2004	Thionville	Rues Guérin de Waldersbach et Pesserailles	149 546	59 818	59 818	Soldé
34	16/06/2004	22/09/2004	Tressange	Cité Minière de Bure 2e tranche	370 632	148 253	148 253	Soldé
38	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Rue du Printemps	80 101	32 040	0	Chiffrage
39	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Rue Ste Elisabeth phase 2	34 745	13 898	12 712	Soldé
40	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Site Anciens Ateliers Municipaux	60 943	24 377	20 657	Soldé
41	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Dépl. transfo site Anciens Atel Municip.	12 979	5 191	5 191	Soldé
42	16/06/2004	28/01/2005	Metzeresche	Rue des Lilas et Rue des Roses	86 848	34 739	0	-
43	16/06/2004	17/11/2004	Moyeuvre-Grande	Place de la République	121 697	48 679	0	-
44	16/06/2004	22/09/2004	Rurange-les-Thionville	Rue Jean Burger	75 583	30 233	30 233	Soldé
45	16/06/2004	22/09/2004	Florange	Rue du Moulin	69 370	27 748	27 748	Soldé
46	16/06/2004	28/01/2005	Volstroff	Rue Principale	41 111	16 444	0	-
47	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux	Rue de Morlange	16 383	6 553	6 553	Soldé
48	02/12/2004	17/12/2004	Grindorff Bizing	Rue des Prés	20 357	8 143	8 143	Soldé
52	02/12/2004	17/12/2004	Hunting	Aménagt centre Village 1e tranche	116 750	46 700	0	-
53	02/12/2004	17/12/2004	Florange	quartier de la Gare	2 867	1 147	1 147	Soldé

56	2004 02/12/ 2004	2004 17/12/ 2004	Yutz	Rue Albert Schweitzer	19 230	7 692	0	Chiffrage
57	02/12/ 2004	28/01/ 2005	Thionville	Montée des Vignerons	32 956	13 182	8 498	Soldé
58	02/12/ 2004	17/12/ 2004	Thionville	Rue St Martin + giratoire-Veym.	78 229	31 292	0	Chiffrage
62	02/12/ 2004	28/01/ 2005	Yutz	Rue Nationale 1e tranche	135 486	54 194	0	-
TOTAL EUROS :					2 347 907	939 163	369 793	
TOTAL FRANCS :					15 401 259	6 160 504	2 425 682	

b) Opérations en liste d'attente :

Opération enregistrée	ordre de service	Opération validée	Communes	Opération	Dépense subventionnable	Subv. prévue	Subv. versée
02/12/2004	17/01/2005	28/01/2005	Yutz	Rue Nationale 2e tranche	135 486	54 194	0
16/06/2004	18/01/2005	28/01/2005	Apach	Rue des Vignes	43 923	17 569	0
28/01/2005	28/01/2005	29/06/2005	Richemont	Route Nationale	92 104	36 842	0
02/12/2004	02/02/2005	29/06/2005	Ottange	Rue du Moulin	105 323	42 129	0
16/06/2004	22/04/2005	29/06/2005	Guénange	Rue d'Uckange	189 888	75 955	0
16/06/2004	22/04/2005	29/06/2005	Guénange	Route de Metz	108 732	43 493	0
16/06/2004	22/04/2005	29/06/2005	Guénange	Allée des Fleurs	44 355	17 742	0
16/06/2004	25/04/2005	29/06/2005	Kuntzig	Place de la Liberté	63 323	25 329	0
16/06/2004	29/04/2005	29/06/2005	Stuckange	Rue de la Liberté	90 682	36 273	0
16/06/2004	10/05/2005	29/06/2005	Algrange	Rue des Coquelicots	78 006	31 202	0
16/06/2004	27/06/2005	29/06/2005	Waldweistroff	Rue du Stade	127 282	50 913	0
01/12/2005	02/05/2005	17/11/2005	Bousse	Place de la République+abords	91 279	36 511	0
01/12/2005	30/06/2005	17/11/2005	Bertrange	Rue du Moulin	34 064	13 626	0
16/06/2004	11/07/2005	17/11/2005	Valmestroff	Grand'Rue	104 870	41 948	0
01/12/2005	25/07/2005	17/11/2005	Volstroff	Reinange-Phase 3	42 222	16 889	0
02/12/2004	31/08/2005	17/11/2005	Thionville	Rue des Laminoirs	156 527	62 611	0
01/12/2005	31/08/2005	17/11/2005	Thionville	Avenue de Guise	59 365	23 746	0
01/12/2005	31/08/2005	17/11/2005	Thionville	Bd périphérique+Rte de Guentrange	31 062	12 425	0
02/12/2004	14/11/2005	17/11/2005	Montenach	R. des Ponts, Princip.,de Sierck et Chem. d'Evendorff	59 063	23 625	0

28/01/2005	16/11/2005	17/11/2005	Inglange	Rue Principale -1 ^e tranche	122 123	48 849	0
01/12/2005	17/11/2005	17/11/2005	Hunting	Boucle du Village – 3e tranche	49 392	19 757	0
				TOTAL EUROS :	1 828 528	731 628	0
				TOTAL FRANCS :	11 994 355	4 799	0
						167	

Le Comité à l'unanimité :

- prend en considération les opérations qui bénéficient de l'affectation des crédits de paiement,
- valide la liste des opérations enregistrées en liste complémentaire.

M. le Président ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h 30.